

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 26053

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX CIOS 11 / PROMOTION SANTÉ OCCITANIE / APF FRANCE HANDICAP OCCITANIE

\*\*\*\*\*

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le Centre des Congrès, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- CIOS 11, représenté par Mme SAINT AUBIN Marie Eve, dont le siège social est 85 avenue Claude Bernard 11890 CARCASSONNE, le 2 Octobre 2026
- Promotion Santé Occitanie, représenté par Alix MOURET, dont le siège social est Cité de la Santé, Hôpital La Grave, Place Lange 31059 TOULOUSE, du 5 au 7 Octobre 2026
- APF France Handicap Direction Régionale Occitanie, représenté par Valérie LOCHEN, dont le siège social est 17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS, du 3 et 4 décembre 2026

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 23 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260423-32695-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Publication : 26/06/2026

